

Augmenter les salaires pas les actionnaires

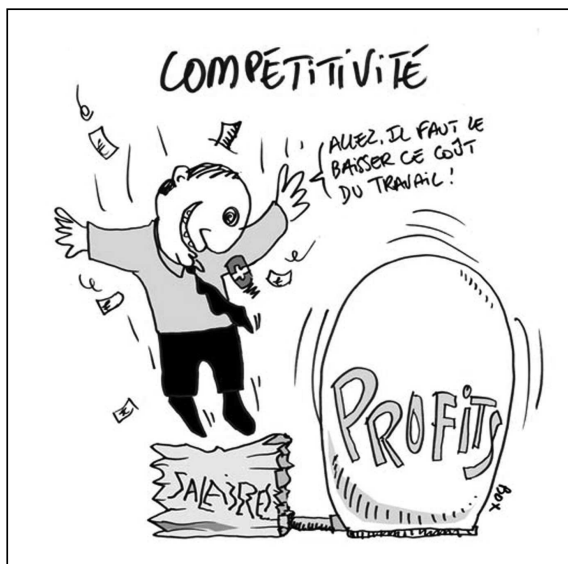
L'accord MEDEF – CFDT - CFE/CGC - CFTC ne doit pas devenir une loi conduisant les salariés à être encore plus fragile et précaire avec des salaires diminués, dans le seul but de permettre aux actionnaires de protéger et accroître leurs profits.

Le modèle social que tentent de nous imposer le patronat et le gouvernement, avec l'appui de 3 organisations syndicales minoritaires, serait le plus grand recul social qu'ait connu notre pays. Pour la CGT cette loi scélérate ne doit jamais voir le jour, parce qu'elle :

- culpabilise et flexibilise encore plus les salariés et privés d'emplois,
- sécurise les employeurs dans le processus de licenciement,
- sécurise la délinquance patronale,
- protège les profits des grands groupes pour leurs actionnaires.

Nos salaires, nos emplois sont une richesse nationale

Avec ce projet de loi, le patronat, avec l'aval du gouvernement, pourrait contraindre, sous la menace de licenciement, n'importe quel salarié d'accepter une baisse de salaire et une augmentation du temps de travail, pendant une période pouvant aller jusqu'à 2 ans. Ils veulent faire du salaire une variable d'ajustement.



Nous ne pouvons pas accepter un tel chantage d'un autre siècle.

Comment peut-on exiger un tel sacrifice social quand on sait que 8,6 millions de personnes en France vivent sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 960 € par mois ou encore quand on sait que le salaire médian est de 1 650 € par mois ?

Baisser les salaires ou augmenter le temps de travail sans contrepartie n'a jamais sauvé les emplois.

Nous ne le répèterons jamais assez, ce ne sont pas les salariés qui sont à l'origine de la crise mais bien les actionnaires...

Avec la loi et les accords de compétitivité qui se développent dans les groupes de la métallurgie, nous devrions accepter de faire des heures de travail gratuites, de baisser notre salaire, de déménager au gré des besoins de l'entreprise...

La réalité, c'est que partout où ces méthodes ont été appliquées, aucun emploi n'a jamais été sauvé, pire des sites ont même été fermés :

- En 1997, Renault ferme le site de Vilvoorde en Belgique, alors que ce site était celui qui avait accepté toutes les mesures de flexibilité et de remise en cause du temps de travail.
- A Bosch Vénissieux, qui comptait 800 salariés en 2005, les salariés ont accepté la perte de leur jour de RTT sans contrepartie de salaires. Aujourd'hui, les effectifs ont été divisés par 2 et le site est toujours menacé de fermeture.
- A Continental Clairoux, l'usine a fermé laissant plus de 1 100 salariés sur le carreau alors que là aussi quelques années plus tôt des syndicats avaient signé des accords remettant en cause temps de travail...
- A Peugeot Motocycles en 2008, le groupe a décidé de délocaliser partiellement la production de ses scooters en Chine. Pour maintenir la compétitivité des sites français, la direction a diminué de moitié les RTT et a supprimé les temps de pause, sans aucune compensation salariale. Trois ans plus tard, les scooters étaient produits en Chine, la direction de Peugeot fermait un site (Dannemarie dans le Ht Rhin) et supprimait de nombreux emplois dans l'autre (Madeure dans le Doubs).

- En Espagne, en Italie, en Grèce, plus les Etats font subir de la rigueur, de la déréglementation sociale à leurs concitoyens, plus le chômage et la précarité explosent.

Grâce aux richesses créées par le travail, les moyens existent pour augmenter les salaires

En 2012, les groupes de la métallurgie ont continué de faire des bénéfices. Les dividendes versés aux actionnaires du CAC 40 ont atteint 37 milliards d'euros et les bénéfices de ces entreprises se sont élevés à 90 milliards d'euros.

Le travail n'est pas un coût

Ce qui crée de la richesse nouvelle, de la « valeur ajoutée », c'est bien le travail humain.

Valeur ajoutée = richesse nouvelle = biens et services nécessaires pour satisfaire les besoins sociaux et économiques

Ni la machine, ni l'argent ne créent de la valeur. De l'argent, en tant que tel, ne peut pas fructifier.

Une machine, même des plus sophistiquées et perfectionnées, ne produit pas non plus en soi de la valeur.

Salaires et emplois Comment ça se passe en Allemagne ?

En Allemagne, les salaires augmentent et devraient continuer de le faire. Depuis des années, l'UIMM, le MEDEF et les gouvernements successifs nous expliquent que les allemands se sont serrés la ceinture et que leurs salaires ont stagné. Voici pourtant ce que disent les patrons allemands à leurs salariés et syndicats : « Dans la métallurgie, on ne peut vraiment pas parler de modération salariale. Le dernier accord a été de 4,3 %, la plus forte progression depuis 20 ans. Et si l'on cumule les augmentations des dix dernières années, on arrive à une augmentation des salaires de 30 % » Peer-Michael Dick, président de l'association des employeurs des industries métalliques Gesamtmetall, janvier 2013. (source Planet Labour)

En 2012, le syndicat IG Metall réclamait 6,5 % d'augmentation. Il a obtenu 4,3 %. Cette année **IG METALL devrait revendiquer de 5 à 6,5 % d'augmentation de salaires.**

En Bavière (700 000 salariés), la revendication était de 5.5%. Depuis la mi-février, les représentants syndicaux et des salariés de Volkswagen (105 000 salariés concernés), se sont prononcés pour une progression de 5,5 à 6,5 %.

Enfin, dans le secteur de la sidérurgie (75 000 salariés), IG Metall démarre les négociations collectives avec une revendication de 5 %.

La crise n'est pas la même pour tout le monde.

Il ne faut pas perdre de vue non plus que ces grands groupes se sont développés à l'international en s'appuyant sur le marché français où ils ont pratiqué des prix et des marges élevées. De nouveaux cadeaux aux entreprises s'ajoutent déjà aux 170 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociale et niches fiscales pour les entreprises avec le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). C'est encore un nouveau cadeau de 20 milliards d'euros par an au patronat pour créer, soi-disant, 300 000 emplois. Donc chaque année ce cadeau coûte 70 000 euros par emploi.

La CGT conteste ce projet de loi scélérate et organise la mobilisation des salariés, nous vous invitons à y participer.



Bulletin d'adhésion



Je souhaite

prendre contact

me syndiquer

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

e-mail _____ Tel _____

Entreprise _____ Dpt _____

A remettre à un syndiqué CGT de votre entreprise
ou à envoyer à la FTM-CGT - Espace Vie syndiale - Case 433 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil cedex